

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 septembre 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211400221-20260910-20261009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2026

CONVOCATION : 03.09.2026

Affichage : 03.09.2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre 2026, à 18h, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Luc RUBELT, maire.

Présents :

M. RUBELT Jean-Luc, maire,

M. POUCHAIN Gérard, Mme SANCHEZ Mireille, Mme MONNIER Maryse, adjoints,

Mme AUBERT Jocelyne, M. BENOIST Philippe, Mme BLANCHET Katherine, M. CAYET Jean-Philippe (arrivé à 18h15), Mme NICOLLE Lise, M. NOTREAMI Daniel, M. RODA Jean-Pierre, M. ROLLAND Pascal, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. REY Lionel (procuration à M. RUBELT Jean-Luc), Mme DUPONT Stéphanie (procuration à Mme MONNIER Maryse), Mme LELIÈVRE Aude (procuration à Mme SANCHEZ Mireille).

La séance a été ouverte à 18 heures 03, sous la présidence de M. Jean-Luc RUBELT, maire.

M. POUCHAIN Gérard est élu secrétaire.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent l'ajout de deux délibérations municipales, concernant l'une la Désignation de membres pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), l'autre pour la nomination de deux membres titulaires pour le Sipazacam.

Sa demande est acceptée à l'unanimité des votants.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

2026-69 : Devis achat matériel salle des fêtes (budget commune)

M. le maire fait état de la nécessité de procéder au remplacement d'une armoire froide et d'un lave-vaisselle installés dans la salle des fêtes compte tenu de leur vétusté.

Il présente et détaille les deux devis reçus en mairie : celui de l'entreprise Mainini (Bayeux) et de l'entreprise Gouville (Bretteville-sur-Odon).

Après avoir répondu aux précisions demandées par certains conseillers, M. le maire procède au vote. Le devis de l'entreprise Mainini est approuvé à l'unanimité des votants :

- armoire réfrigérée positive blanche, 800 litres, deux portes pleines : 2 251,62 € TTC
- lave-vaisselle Elettrobar 500 x 500 : 5 449,08 € TTC

2026-70 : Devis défibrillateurs (budget commune)

M. le maire rappelle que le principe de l'achat de deux défibrillateurs a déjà été voté par le conseil municipal en date du 27 mars 2025.

L'association des *Amis de la grange à dîme* propose de faire un don à la commune d'un montant égal à l'achat d'un défibrillateur supplémentaire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

Après étude de plusieurs devis, il présente les deux qui ont été retenus, DAE Défibrillateur et Lifeaz, et il les détaille (caractéristiques, garanties, assistance, maintenance, livraison, etc.).

C'est le devis de l'entreprise DAE Défibrillateur qui est choisi à l'unanimité des votants. Montant : 6 004,80 € TTC.

Les défibrillateurs seront installés au Camping municipal *Quintefeuille*, à la salle des fêtes et sur l'un des murs extérieurs des sanitaires de la grange à dîme.

La géolocalisation des trois défibrillateurs externes sera insérée sur la base nationale officielle Géo'DAE accessible via des applications et des cartes interactives.

2026-71 : Tarification des concessions dans le cimetière

M. le maire rappelle la nécessité de procéder à la tarification des concessions dans le nouveau cimetière, qui n'a pas été revue depuis le 8 juillet 2019.

À titre comparatif, il présente les tarifs adoptés dans les communes de Bayeux, de Ver-sur-Mer, de Saint-Côme de Fresné et d'Arromanches-les-Bains.

Il rappelle qu'il n'existe plus de concessions perpétuell

Sa proposition de fixer le montant des concessions est acceptée à l'unanimité des conseillers

Type de concession	Tarif (€)
Trentenaire	200€ , au lieu de 150€
Cinquantenaire	400€ , au lieu de 250€

M. le maire procède ensuite au vote de la nouvelle tarification des cavurnes qui n'a pas été revue depuis le 8 juillet 2019.

Sa proposition de fixer le montant des concessions : est acceptée à l'unanimité des conseillers.

Cavurne	Tarif (€)
15 ans	350€ , au lieu de 300€
30 ans	500€ , au lieu de 450€

2026-72 : Demande d'un remboursement au camping municipal

M. le maire expose la demande de remboursement d'une personne qui a loué un mobile-home du 18 au 25 avril dernier au Camping municipal et qui avait réglé la somme de 70 € pour ses deux chiens qui ne sont pas venus avec elle. À l'unanimité, le conseil municipal accepte de procéder au remboursement de la somme de 70 €.

2026-73 : Convention d'hébergement *Tiny house*

M. le maire présente la proposition de l'association AHJAJT (*Association Hérouvillaise pour l'Accueil des Jeunes Travailleurs*) qui a pour finalité de faciliter l'accès aux emplois saisonniers de l'ostréiculture en mettant à disposition sur la commune d'Asnelles deux « tiny houses » équipées et prêtes à recevoir respectivement un jeune locataire. Après de longs échanges, la proposition est rejetée (11 contre, 3 abstentions, 1 pour), notamment en raison des frais des divers raccordements (eau, électricité, assainissement) et de fourniture d'électricité à la charge de la commune qui ne pourrait pas participer au recrutement des jeunes locataires. En outre, il est regretté que ces derniers ne seraient pas salariés d'entreprises ou de commerces asnellois.

2026-74 : Délibération municipale pour ouvrir des crédits nécessaires

M. le maire détaille les dépenses qui sont impérativement nécessaires telles qu'elles apparaissent dans le tableau suivant.

Section de fonctionnement – Dépenses

chapitre	Article	Montant
012	6411 Personnel Titulaire	-26000
012	6413 Personnel non titulaire	50 000
65	65311 Indemnités élus	500
023	virement à la section d'investissement	108 552

Augmentation des dépenses de fonctionnement

133 052

cette somme de 133 052 est financée par le sur-équilibre de la section de fonctionnement votée au budget primitif

Section d'investissement – Recettes

chapitre	Article	Montant	
021	virement de la section de fonctionnement	108 552	
041	10251 Dons et legs en capital	200 000	Intégration à l'actif maison rue du Havre Heurtault
		308 552	

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Article	Montant	
10	1021 Dotations	-244 143	changement imputation comptable
10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	244 143	changement d'imputation comptable
041	2132 Bâtiments privés	200 000	Intégration à l'actif maison rue du Havre Heurtault
21	2131 Bâtiments publics	5 000	électricité servive technique
21	2158 Matériel et outillage techniques	60 000	tracteur
21	2182 Matériel de transport	20 000	voiture électrique
21	2184 Matériel de bureau et mobilier	10 000	mobillier mairie
21	2188 Autres immobilisations corporelles	5 000	lave vaisselle
21	2188 Autres immobilisations corporelles	2 252	frigidaire
21	2188 Autres immobilisations corporelles	6 300	défibrillateur
		308 552	

À l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent ces dépenses.

2026-75 : Cadeaux de Noël des enfants de la commune

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité d'offrir aux enfants d'Asnelles, de leur naissance à l'âge de 12 ans, un cadeau à l'occasion des Fêtes de Noël.

- Ceux qui sont âgés de moins de 10 ans se verront offrir un chèque-cadeau d'une valeur de 25 € à utiliser dans le magasin Leclerc de Bayeux (rayons « Jouets » et « Espace culturel »). Les parents seront invités par courrier à venir en mairie chercher ces chèques-cadeaux. S'ils le souhaitent, ils pourront les compléter par un montant maximum de 15 €.
- Ceux qui sont âgés de 10 à 12 ans se verront offrir un bon d'achat Leclerc de 25 €.

La remise de ces cadeaux et de ces bons d'achat se déroulera dans la salle des fêtes, un dimanche de décembre prochain, dont la date sera fixée lors d'une réunion de la commission « Fêtes et cérémonies ».

Un courrier sera prochainement envoyé au Comité des fêtes pour savoir si, comme les années précédentes, il offre le goûter aux enfants.

2026-76 : Désignation des membres pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. le maire précise les attributions de la CLECT mise en place par le Conseil communautaire du 2 juillet 2026 – évaluation des charges des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation qui sera versée par la Communauté de Communes à ses membres.

Sont désignés à l'unanimité

- Délégué titulaire : M. Jean-Luc RUBELT, maire
- Déléguée suppléante : Mme Jocelyne AUBERT

2026-77 : Nomination de deux nouveaux délégués (titulaire et suppléant) pour le syndicat Sipazacam

Après avoir rappelé le long historique du Sipazacam (Syndicat Intercommunal à vocation unique Pour l'Aménagement de la Zone d'Activités Conchylicoles d'Asnelles – Meuvaines), sont désignés à l'unanimité :

- Délégué titulaire : M. Jean-Luc RUBELT, maire
- Délégué suppléant : M. Philippe BENOIST

INFORMATIONS DU MAIRE

- Lecture du courriel envoyé par la conseillère aux décideurs locaux et concernant l'estimation de produit supplémentaire de taxe foncière sur les propriétés bâties qui résulteraient de la prise en compte des éléments de confort jugés essentiels sur les locaux d'habitation de la commune d'Asnelles.
- Avant le printemps 2027, le conseil municipal devra délibérer sur la taxe sur les logements vacants.
- Dimanche 13 septembre, le Club Alpine Renault de Basse-Normandie exposera ses véhicules sur le terrain de la rue du Devonshire Regiment (emplacement du cirque Borsberg) à partir de 13 heures.
- Les conseillers municipaux sont invités à distribuer le Bulletin de *Seulles Terre et Mer*.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Maryse Monnier signale que le portail du gîte municipal devrait être changé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

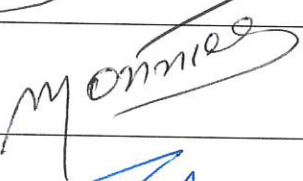
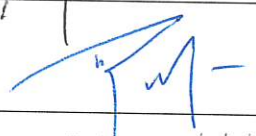
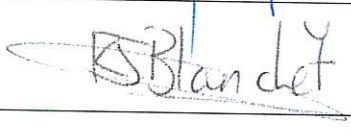
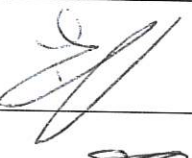
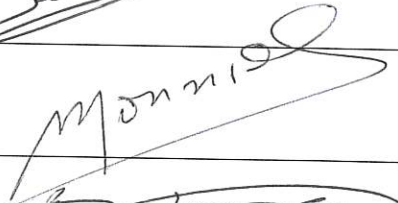
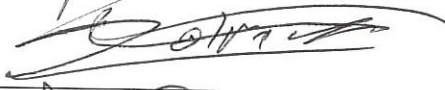
À Asnelles, le 12/9/2026

Jean-Luc Rubelt, le maire

Gérard Pouchain, le secrétaire



LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES

M RUBELT Jean-Luc	
M. POUCHAIN Gérard	
Mme SANCHEZ Mireille	
M REY Lionnel	PP. 
Mme MONNIER Maryse	
M RODA Jean-Pierre	
Mme BLANCHET Katherine	
Mme Aude LELIÈVRE	PP. Mireille SANCHEZ 
M. ROLLAND Pascal	
Mme AUBERT Jocelyne	
M. BENOIST Philippe	
Mme DUPONT Stéphanie	PP. 
M NOTREAMI Daniel	
Mme NICOLLE Lise	
M CAYET Jean-Philippe	